

Quoi de neuf? Spécial des Fêtes

Votre infolettre syndicale

<p>DE BELLES IDÉES POUR LES FÊTES :</p> <p>encouragez les membres du 1244! www.seum-1244.com</p>	 <p>MARCHÉ DE NOËL DU 1244</p> <p>Vous êtes créateur ou créatrice et voulez une tribune pour publiciser votre art? Soumettez-nous vos liens et nous les publierons sur notre site Web!</p> 	 
--	--	---

Mot du président

Écrit par Nicolas Ghanty

Je commence ce texte en vous remerciant pour vos efforts soutenus. L'année a vite pris son envol et elle fut freinée par la situation pandémique. Malgré l'adversité vécue, vous vous êtes retroussé les manches et remis à la tâche de façon irréprochable : belle résilience! Il n'en reste pas moins que cette situation est encore notre réalité quotidienne et que nous devons continuer nos efforts pour offrir une prestation de travail sans nécessairement avoir les conditions idéales pour le faire.

Je souhaite remercier plusieurs personnes au Syndicat qui ont permis de continuer à défendre vos droits. Merci aux membres du comité de santé et sécurité au travail, sans qui plusieurs employé-e-s seraient présent au travail sans mesure de protection adéquate. Merci à toutes celles et ceux qui ont répondu aux nombreux appels d'inquiétude des membres. Merci aussi à vous, qui êtes en présentiel pour continuer à offrir des services qui ne peuvent pas être dispensés à distance!

Nous prouvons encore une fois que les employé-e-s de soutien sont des personnes professionnelles et responsables; que nous sommes en mesure de continuer à faire fonctionner la machine dans toutes circonstances. Grâce à tous vos efforts, de milliers d'étudiantes et d'étudiants peuvent poursuivre leurs études. Nous sommes le cœur de cette institution. À son image, notre travail est continu, sans relâche, mais souvent invisible et même oublié. Malgré l'augmentation récurrente du nombre d'étudiants, nous sommes le même nombre de membres depuis des années pour abattre toujours plus de travail. Un effort ponctuel est une chose, mais la demande incessante de productivité nous atteint mentalement, mais aussi physiquement.

Bien que l'avenir soit incertain, je suis sûr qu'il y aura des personnes qui continueront à vouloir développer leurs connaissances et leurs compétences. Tant et aussi longtemps que nous aurons la reconnaissance et le respect de notre employeur, nous serons présent-e-s pour nous assurer qu'elles soient admises, soutenues, informées et diplômées. Si cette condition *sine qua non* n'est plus remplie à la satisfaction de la majorité de notre groupe, notre force de travail sera anéantie. Ne laissons pas cela arriver, respectons-nous!

La dotation en temps de pandémie

Écrit par Osvaldo Portillo

Responsable aux mouvements de personnel

La situation exceptionnelle dans laquelle nous avons été plongés a eu des répercussions sur le personnel et les processus habituels de dotation. En effet, la majorité du personnel est passée en mode télétravail et le ralentissement des activités sur le campus a mené l'employeur à se questionner sur les processus d'affichage et de comblement des postes. À l'UdeM, la dotation a été suspendue le 14 avril 2020 et elle a repris le 24 août 2020. Par contre, comme les communiqués l'ont mentionné, le traitement des membres dont la période de probation ou d'essai était en cours a repris seulement le 1er juin 2020.



Le syndicat s'est adapté à tous ces changements et il a fait les suivis nécessaires. Malgré les périodes de suspension, l'employeur a affiché quelques offres d'emploi au CHUV et aux bibliothèques et a également traité certaines listes de candidatures qu'il considérait urgentes durant la période de suspension.

Conséquemment, le syndicat a dû déposer des griefs. Mis à part ces litiges, la transition vers une nouvelle organisation du travail au syndicat s'est fait sans trop de soucis.

Depuis la fin août, bien que les entrevues se font par vidéoconférence, le changement ne semble pas causer de problème. Les plaintes viennent un peu plus du côté de l'analyse des candidatures par la DRH. Mis à part la problématique persistante de l'expérience pertinente, il y a eu des cas où la DRH demandait une copie des diplômes aux membres, alors qu'elle les avait déjà en leur possession.

Notre constat est que la DRH semble seulement les avoir en format papier et si le personnel n'est pas présent physiquement, cela génère des problématiques de validation. N'hésitez pas à nous contacter si vous vivez cette problématique.

“

Ceux qui pensent que c'est impossible sont priés de ne pas déranger ceux qui essaient.

XXe séminaire de la FTQ sur les rentes et assurances



Écrit par Geneviève Beudet, en collaboration avec Valérie Dostaler

TCTB, Département de sociologie et TGDE, Département de sociologie

La FTQ organise un rendez-vous annuel sur les rentes et assurances dans le but d'outiller, d'informer et de nourrir la réflexion des membres du milieu syndical impliqués dans des comités de rentes et assurances. Au printemps dernier, quelques 300 personnes ont assisté (en personne!) aux présentations et panels d'une vingtaine d'experts, militants syndicaux et autres personnes-ressources. Voici quelques sujets qui ont été abordés et qui ont attiré notre attention.

Les régimes de retraite publics sont-ils viables au Canada?

Les régimes de retraite publics sont les premiers piliers de la sécurité financière à la retraite. Vieillesse de la population, longévité accrue, taux d'intérêt historiquement bas, coûts futurs des changements climatiques, plusieurs sont inquiets face aux performances futures du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RRQ). L'argent public sera-t-il au rendez-vous pour les retraité.e.s de 2030, 2040 ou 2050? Oui, selon Jean-Claude Ménard, actuaire en chef du gouvernement du Canada retraité, qui a aussi travaillé au RRQ. Il est d'avis que le Canada figure parmi les pays les mieux préparés face à l'avenir et que le système de retraite canadien demeurera efficient s'il continue de remplir les fonctions suivantes : viabilité financière (mécanismes de régulation, de gouvernance et d'ajustement, diversification) et viabilité sociale : réduction de la pauvreté chez les personnes âgées, réduction des inégalités de revenu et maintien du niveau de vie à la retraite.

Responsabilités fiduciaires : agir et légiférer pour intégrer le critère environnemental

Les responsabilités fiduciaires des comités de retraite institutionnels et l'environnement peuvent-ils faire bon ménage ? Selon la loi, la première responsabilité des fiduciaires des fonds de retraite est de s'assurer que les fonds soient suffisants pour payer les retraites de tous ses membres cotisants, dans une perspective d'au moins 40 ans et les décisions d'investissement soient prises en fonction de critères de rentabilité financière. Investir dans le secteur pétrolier est-il encore une bonne décision financière? Depuis 2018, cette question est débattue à l'assemblée générale annuelle du Régime de retraite de l'UdeM (RRUM). Et la réponse est non, selon Adrien

Burke, professeur d'anthropologie et membre du Comité de retraite représentant le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal. Les professeur.e.s réclament du Comité de retraite le retrait des investissements liés au pétrole après avoir effectué un sondage auprès de ses membres.

Pour lire la suite de l'article, rendez-vous sur notre site Web : www.seum-1244.com

Prenez note que le texte n'engage pas les membres du comité syndical en rentes et assurances

La mobilisation, qu'ossa donne?

Écrit par Chantal Leblanc

Directrice du groupe technique



Augmentations salariales, quand les aurons-nous?

- Pour que nous ayons une augmentation de salaire, il faut négocier la convention collective.
- Pour négocier la convention collective, il faut que l'employeur collabore et négocie.
- Pour que l'employeur collabore et négocie, il faut qu'il soit prêt à le faire.

Nous ne voyons pas quand nous aurons une augmentation de salaire!

Est-ce que le message est clair? Inutile de nous écrire en mai pour savoir quand vous aurez votre augmentation de salaire, car au point où on en est, les négociations s'annoncent longues, très longues.

« Oui, mais qu'est-ce que je peux faire pour ça moi, ce n'est pas moi qui négocie! »

Il faut participer aux instances de décisions soit le Conseil syndical et l'Assemblée générale. Si on ne peut pas prendre de décisions, il est bien difficile d'avancer et pour prendre des décisions, il faut avoir quorum. L'Assemblée générale est la plus haute instance décisionnelle du 1244. L'Exécutif, les Comités, le Conseil doivent passer en assemblée générale toutes leurs décisions pour entériner celles-ci qui vous affectent tous.

Est-ce que vous vous rendez compte que vous laissez 60 personnes (sur près de 2000 membres pour avoir quorum) à l'Assemblée générale et 25 membres sur 50 du Conseil syndical prendre des décisions qui affectent directement votre avenir au travail?

Qu'est-ce que le quorum pour un vote ?

En droit, le quorum est un nombre de présence minimal parmi les membres d'une assemblée sans lequel une délibération au sein de celle-ci ne peut être valide. Il s'exprime souvent en proportion du nombre total de personnes en droit de participer à la délibération.

- Wikipédia

Quel message cela renvoie à notre employeur d'être si peu nombreux à avoir les intérêts des membres à cœur? Que nous nous en foutons? Eh bien, nous pouvons vous dire qu'en ce moment l'employeur se fout de nous en négociation, car le message que nous lui renvoyons n'est pas assez fort! Être syndiqué c'est avoir des conditions de travail justes et équitables, respectueuse de l'humain qui contribue à la bonne marche d'une entreprise, quelles qu'elles soient qui ont été négociées par les membres d'un syndicat avec l'employeur.

La négociation, un acte de civilisation parce que c'est le mode de résolution des conflits le plus créatif et qui renforce le lien durablement. – Yves Halifa

Pour lire l'entièreté du texte, rendez-vous sur notre site Web : www.seum-1244.com

Projet de loi 51 - Principaux changements apportés au RQAP

Saviez-vous que le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) avait changé, et ce, depuis le 29 octobre dernier?

En effet, visitez notre site Web (seum-1244.com) afin de découvrir une fiche produite par le Conseil de gestion de l'assurance parentale du Québec, qui permet de comprendre les principaux changements apportés au RQAP. Les dates de mise en vigueur des mesures y sont inscrites.



Source : [pinterest.com](https://www.pinterest.com)

Votre comité de griefs vous informe

Écrit par Mélanie Avice

1ere vice-présidente, coordonnatrice du comité de griefs

Plusieurs de nos membres sont actuellement en télétravail. Certains apprécient le travail à distance puisque le temps de transport est réduit ou inexistant. D'autres s'ennuient des « jasettes » entre collègues et de leur bureau. Toutefois, le comité de griefs vous rappelle qu'il faut respecter votre horaire, même en télétravail. Si des aménagements de l'horaire sont désirés, il faut obtenir au préalable l'autorisation de votre supérieur immédiat.

Aussi, en temps de pandémie, n'oubliez pas de faire l'autoévaluation de votre état de santé avant de vous rendre sur le campus. Si vous ressentez un ou plusieurs symptômes, faites votre autoévaluation que vous pouvez envoyer immédiatement à votre supérieur immédiat et ne prenez pas de chance, passez un test de dépistage. Vous trouverez l'autoévaluation à cette adresse : <https://infocovid19.umontreal.ca/>.

Le comité de griefs vous souhaite de Joyeuses Fêtes et du repos bien mérité!



Accès à une alimentation saine et écoresponsable sur le campus

Charlotte Maheu

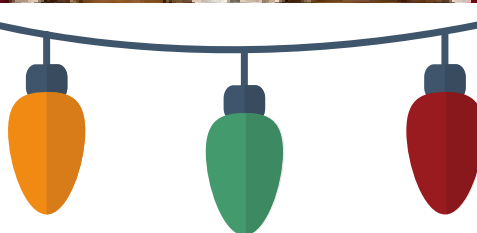
Candidate à la maîtrise en Environnement et développement durable

Votre comité pour la protection de l'environnement vous encourage à participer au sondage de Charlotte Maheu. Voici une courte description du projet :

Il s'agit d'un sondage élaboré dans le cadre de la maîtrise d'une étudiante en Environnement et développement durable pour connaître les habitudes et valeurs alimentaires des membres de la communauté de l'Université de Montréal. Vos réponses aideront à identifier des actions qui puissent répondre aux besoins exprimés en matière d'alimentation écoresponsable sur le campus de Montréal.

Le lien pour participer est ici :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSekJq--r0hfGL8JmwiHr6LoWV5muyykygk03VbHi0geQzzQ5w/viewform?usp=sf_link





SEUM-1244
**DÉFI BOUGE EN
2020-2021**

**30 minutes
3 fois par
semaine**

REJOIGNEZ-NOUS SUR
LE GROUPE FACEBOOK
PRIVÉ :
SEUM-1244 DÉFI BOUGE
À L'ANNÉE

En 2020-2021, on bouge!
Choisissez le sport de votre choix
et envoyez-nous vos photos.
On se motive ensemble!



Le défi "on bouge en novembre" a été un franc succès!
Nous continuons donc le groupe privé Facebook et le transformons en
"Seum-1244 défi bouge à l'année"

Venez nous rejoindre et prenez part au groupe de motivation



Concours Montrez-nous vos décors de Noël



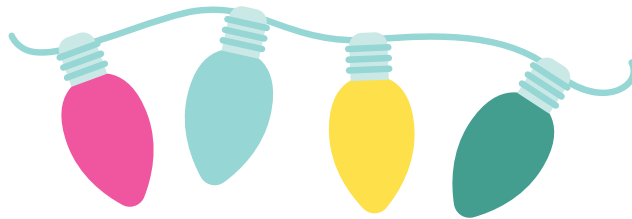
Pour le temps des Fêtes, on a envie de vous gâter!
Envoyez-nous une photo de vos plus belles décorations de
Noël avant le 17 décembre 2020, à l'adresse
seum1244@umontreal.ca
et courrez la chance de gagner une carte-cadeau!

Le tirage aura lieu le 18 décembre à midi. Le nom de la personne
gagnante sera annoncé sur notre page Facebook
www.facebook.com/seum1244

COMITÉ SST

ON VOUS RAPPELLE DE REMPLIR VOTRE FORMULAIRE
D'INCIDENT-ACCIDENT!

RETROUVEZ SUR LE SITE WEB DU SYNDICAT
WWW.SEUM-1244.COM
LA PRÉSENTATION CONCERNANT LES ACCIDENTS
DE TRAVAIL.



Il reste des places au
comité SST.
Joignez-vous à
l'équipe!

POUR INFO :
SEUM1244@UMONTREAL.CA

La santé et sécurité au travail : l'affaire de tous!

Un texte de votre comité SST

Nous sommes sans doute tous d'accord pour dire que la santé et la sécurité au travail, c'est important, voire primordial. Il va de soi que l'Employeur a un rôle à jouer par ses devoirs et obligations à ce sujet. Mais qu'en est-il de notre rôle en tant que personne salariée?

À l'Université de Montréal, nous avons la chance d'avoir un Syndicat et donc une personne attitrée à temps plein pour veiller au grain. Nous avons aussi la chance d'avoir un comité paritaire en santé et sécurité qui voit à adresser les problématiques plus larges ou récurrentes. Il faut toutes fois se rappeler que la personne salariée a un rôle à jouer, tout aussi important que celui de l'Employeur : celui de voir à sa sécurité et à celle de ses collègues.

Qu'est-ce que cela signifie plus exactement? Cela signifie que la personne salariée doit voir à appliquer les consignes de sécurité, à utiliser l'équipement de protection approprié, et ce de la bonne façon. Elle doit également rapporter les situations dangereuses ou problématiques à son gestionnaire, et si la réponse de ce dernier est inadéquate par rapport à la problématique aviser la personne représentante SST. Pour tout ce qui est problème immeuble (dénéigement, entretien ménager, ascenseur, lumières brûlées...) contacter le poste 2222, aviser votre gestionnaire de la démarche et la personne représentante à la prévention si le risque n'est pas corrigé. Elle doit également remplir dûment le formulaire de déclaration d'accident, d'incident et de premiers secours pour chaque incident ou accident la concernant, même ceux qui peuvent sembler anodins. Elle doit collaborer avec la personne représentante SST afin de faire la lumière sur les problématiques et donc pouvoir les adresser convenablement. Elle doit également faire valoir ses droits de refus lorsqu'une situation dangereuse se présente.

En résumé, l'Employeur a ses devoirs et obligations, le Syndicat a son rôle de vigie et d'interventions, mais sans la participation et la responsabilisation des personnes salariées, la boucle de la prévention et de la sécurité n'est pas complète. Sans votre participation, notre aide s'en trouve limité.

Alors, pour reprendre une citation du cinéma (je vous mets au défi de trouver le film duquel elle est tirée) : « Help me help you ».

